



PREFECTURE DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

Direction des Actions Interministérielles

Bureau de l'Emploi, de l'Insertion
De la Formation et de la Mobilité

ATTESTATION D’AFFICHAGE

==_==

Le Préfet de la Réunion certifie avoir reçu de la mairie du Tampon, le certificat d'affichage précisant que la décision n° 3169 SG/DAI/BEIFM/DECIS en date du 27 septembre 2007, concernant l'extension de la quincaillerie à la Plaine des Cafres – 23^{ème} km a été bien été affichée en mairie du Tampon, pour une période de deux mois, à compter du 15 octobre 2007.

Fait à Saint-Denis, le 24 octobre 2007

Pour le Préfet
Et par délégation,
Le chef de bureau
Signé

Serge DARNAUD